

Commune de Montreuil-aux-Lions

Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la concertation préalable

Vu pour être annexé à la délibération

en date du 22 octobre 2022

**approuvant le Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Montreuil-aux-Lions**

Le Maire,
Olivier DEVRON



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

❖ Moyens d'information utilisés :

- ❖ *Information au public de la mise en œuvre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, par la parution d'une annonce dans le journal et affichage d'avis sur les panneaux d'information de la commune.*
- ❖ *Mise à disposition en mairie de documents explicatifs au fur et à mesure de l'avancement des études (Diagnostic territorial, Enjeux territoriaux, Porter à Connaissance de l'Etat, Projet d'Aménagement et de développement Durables, illustrations graphiques...) permettant à l'ensemble des habitants de suivre l'évolution de la procédure et d'être associé à la révision du projet communal.*
- ❖ *Tenue d'une réunion publique d'information le 21 octobre 2020 pour présenter aux habitants le projet de PLU*

❖ Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- ❖ *mis à disposition d'un cahier destiné à recueillir les observations du public,*
- ❖ *possibilité d'adresser ses remarques par courrier à la mairie,*
- ❖ *réunion publique d'information le 21 octobre 2020 permettant aux habitants de s'exprimer*

❖ Bilan de la phase de concertation

❖ Synthèse des remarques lors de la réunion publique du 21 octobre 2020 et prise en compte dans le projet de PLU

Lors de cette réunion, les objectifs poursuivis dans le cadre de la procédure de révision du PLU ont été expliqués aux habitants présents, entre trente et quarante personnes. Le bureau d'études Geogram a repris précisément les orientations définies dans le projet communal et la façon dont ces orientations sont traduites au plan de zonage et au règlement du PLU.

Au cours de cette présentation des compléments d'information ont été donnés sur :

- La définition des différentes zones et secteurs inscrits sur le plan de zonage,
- Les articles réglementaires.
- Le calendrier prévisionnel de la procédure de révision du PLU

Plusieurs questions ont été posées :

Demande	Réponse
Où en est le projet de station d'épuration ?	Des terrains ont été réservés dans le projet de PLU pour la réalisation d'une station d'épuration mais le calendrier de la construction n'est pas encore établi.
Pourquoi réduire des zones constructibles ?	La commune de Montreuil aux Lions est couverte par le SCOT de l'UCCSA et doit respecter les stocks fonciers qui lui ont été alloués (4,8 ha dont 3 ha en extension de l'urbanisation et 1,8 en renouvellement) dans le respect des nouvelles obligations de réduire la consommation foncière. La municipalité a donc dû réduire de nombreuses zones dont la plupart n'avaient pas été mise en œuvre depuis l'approbation du PLU actuel.
La réalisation de la zone d'activités de la Heruppe ?	Ce sont quelques habitants de la commune limitrophe de Dhuisy qui se sont manifestés sur ce sujet. Ils ont des inquiétudes sur le devenir de cette zone et de l'installation d'une importante entreprise de travaux publics. Cette zone est classée en zone d'activités au PLU depuis 2011. Il leur a été répondu que cette installation a bénéficiée de toutes les autorisations administratives suite à l'enquête publique qui avait été annoncée par voie de presse et qui s'était parfaitement déroulée.

❖ Synthèse des demandes inscrites sur le registre tenu à disposition du public et des courriers reçus.

Aucune demande inscrite sur le registre

Plusieurs mails de demandes d'un tableau comparatif des surfaces entre le PLU actuel et le projet de PLU : Dans le cadre d'une révision générale, le rapport de présentation du PLU n'a pas à exposer les motifs des changements apportés par rapport au document précédent (Article R 151-5 du CU). Cette justification est seulement obligatoire pour les modifications, les mises en compatibilité et la révision allégée.